

Organisée par l'association Atout Cœur Pimbo

 Lieu : Pimbo (Landes)

 Date : Samedi 15 novembre 2025

 Heure de départ : 9h30

Article 1 – Organisation

La course nature « La Moustache » est organisée par l'association Atout Cœur Pimbo, avec le soutien de la commune de Pimbo et de ses partenaires.

Article 2 – Parcours

Le parcours se déroule sur un itinéraire mi-route, mi-chemin, à travers la campagne et les environs de Pimbo.

La distance exacte sera précisée ultérieurement (ex. 10 km ou 15 km).

Le départ et l'arrivée auront lieu au centre du village de Pimbo.

Article 3 – Participation

La course est ouverte à toute personne âgée de 16 ans ou plus à la date de l'épreuve.

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Article 4 – Certificat médical / Licence

La participation est soumise à la présentation :

soit d'une licence FFA, UFOLEP, ou FFTri en cours de validité,

soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an au jour de la course.

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire :

en ligne (site à préciser),

ou sur place (jusqu'à 30 minutes avant le départ, dans la limite des dossards disponibles).

Les droits d'inscription seront fixés à (montant à définir, ex. 10 €).

Article 6 – Chronométrage

Le chronométrage sera assuré manuellement (ou par puce si prévu).

Les participants doivent porter visiblement leur dossard durant toute la course.

Article 7 – Classements et récompenses

Des classements seront établis selon les catégories habituelles (hommes, femmes, par âge).

Des récompenses seront remises aux premiers de chaque catégorie et/ou par tirage au sort parmi les participants présents.

Article 8 – Sécurité et secours

Une équipe de secours (type Protection Civile ou pompiers) sera présente sur le site pendant toute la durée de la manifestation.

Les signaleurs assureront la sécurité sur le parcours.

Article 9 – Assurance

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les concurrents non licenciés participent sous leur propre responsabilité et sont invités à souscrire une assurance individuelle accident.

Article 10 – Respect de l'environnement

La course s'inscrit dans une démarche éco-responsable.

Chaque participant s'engage à :

ne rien jeter sur le parcours,

respecter la faune, la flore et les habitants,

utiliser les zones de tri et de ravitaillement prévues à cet effet.

Tout manquement pourra entraîner la disqualification du coureur.

Article 11 – Droit à l'image

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser son image dans le cadre de la promotion de la course (photos, vidéos, affiches, réseaux sociaux).

Article 12 – Acceptation du règlement

L'inscription à la course vaut acceptation totale du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de conditions météorologiques dangereuses ou de consignes préfectorales.